

REGLE DE VIE DE LA PAUSE MERIDIENNE

J'AI LE DROIT

- De manger à ma fin et de me resservir en partageant
- De discuter dans le calme avec les copains et les copines pendant le repas
- De participer aux activités ou de jouer dans le calme avec les copains et les copines
- De donner mon avis aux adultes et d'être entendu



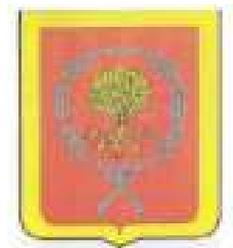
JE N'AI PAS LE DROIT

- D'être insolent, grossier ou violent avec les enfants ou avec les adultes
- De crier ou de courir à l'intérieur de l'école
- De gaspiller ou de jouer avec la nourriture
- De jouer avec les affaires des autres enfants



J'AI LE DEVOIR

- De respecter les adultes et les autres enfants et d'être poli
- De goûter à tous les plats
- De débarrasser ma table après le repas
- De ranger les jeux et les jouets que j'utilise
- De respecter les lieux et le matériel
- De prévenir les adultes si il y a un problème



MAIRIE
45170
SAINT-LYÉ-LA-FORÊT

Téléphone : 02 38 91 84 72
Télécopie : 02 38 91 86 44
Courriel : mairie.de.st.lye@wanadoo.fr